



RAPPORT ANNUEL **SIEDMTO**

20 19

*Syndicat Mixte d'Elimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient*



*Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public
d'élimination des déchets*

Au quotidien trions malin !

36 Rue des Varennes
10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03
Courriel : siedmto@orange.fr
Site : www.siedmto.fr



1 LE SYNDICAT	
1.1. Le territoire.....	4
1.2. Les élus.....	11
2 LES MOYENS HUMAINS	12
3 LES MOYENS TECHNIQUES	
3.1. Les déchèteries.....	14
3.2. Les véhicules.....	15
3.3. L'atelier.....	15
4 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	
4.1. La collecte des ordures ménagères.....	16
4.2. La collecte des emballages ménagers.....	22
4.3. La collecte en déchèterie.....	27
4.4. La collecte en points d'apport volontaire.....	30
4.5. Le compostage individuel.....	32
4.6. La mise à disposition de broyeurs électriques.....	33
4.7. La destination des déchets.....	34
5 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
5.1. La Redevance Spéciale des professionnels.....	35
5.2. La Redevance Spéciale des collectivités.....	36
5.3. Les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries.....	37
6 LES MOYENS FINANCIERS	
6.1. Présentation.....	38
6.2. Evolution de la TEOM depuis 2013.....	39
6.3. Rapport annuel sur le prix et la qualité.....	40
6.4. Les coûts de collecte et de traitement des déchets.....	41
7 LES MARCHÉS PASSÉS EN 2019	45
8 LE BUDGET EN 2019	46
9 LA COMMUNICATION EN 2019	
9.1. Les actions.....	47
9.2. Le coût.....	47
9.3. Le site internet et la page Facebook.....	48

1

SIEDMTO LE SYNDICAT

1.1. Le territoire

Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Au 31 décembre 2019, le SIEDMTO compte 3 Communautés de Communes en totalité, 1 Communauté de Communes partiellement et 1 Communauté d'Agglomération partiellement, regroupant ainsi 115 communes.

Il assure la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

Chiffres clés

POPULATION
34 035 habitants **11,05%**
de la population auboise

LOGEMENT

Résidences principales

14 265

Résidences secondaires

1 015

TERRITOIRE

115 communes
1 454 km²

24,22%
du territoire aubois

DENSITÉ DE POPULATION

23,40
habitants au km²

(Sources : Insee données 2016)

Le territoire

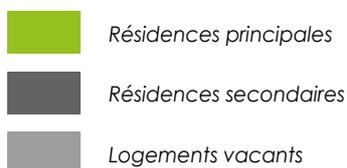
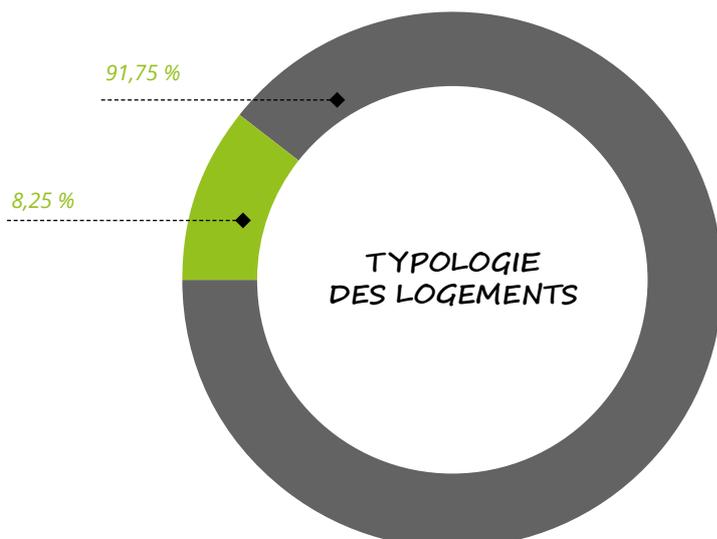
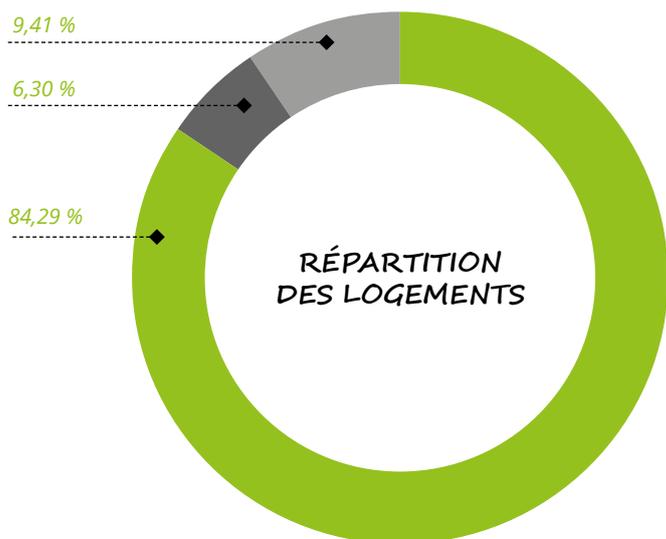


- Communauté de Communes des Lacs de Champagne
- Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne
- Communauté de Communes Vendeuvre - Soulaïnes
- Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole

1

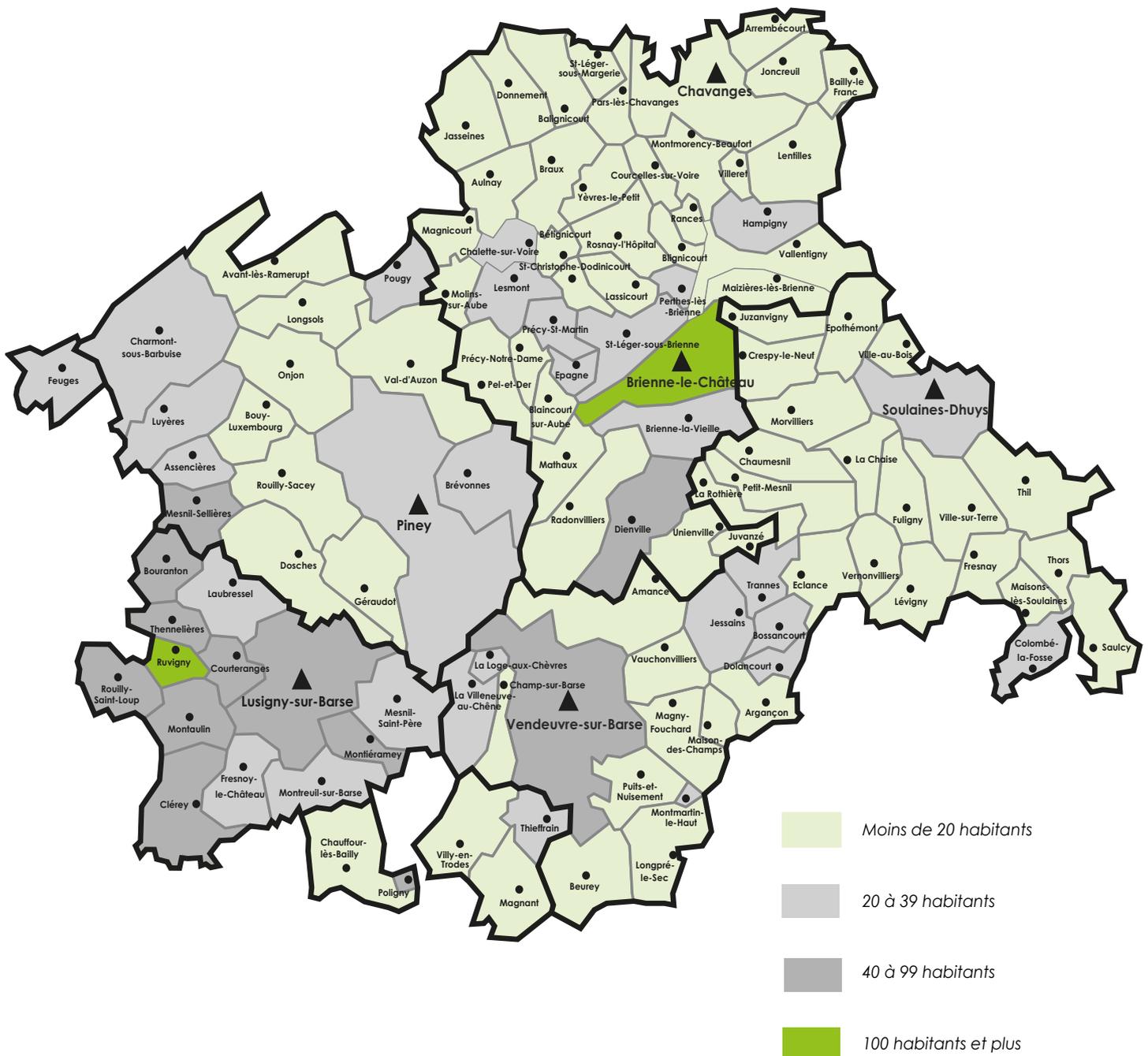
SIEDMTO LE SYNDICAT

Les logements sur le territoire



Le territoire

Densité de la population (km²)



1

SIEDMTO LE SYNDICAT

Les Communes adhérentes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSÉQUANAIS EN CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Chauffour-lès-Bailly	119	3
Magnant	164	10
Poligny	65	0
Thieffrain	154	5
Villy-en-Trodes	243	9

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Bouranton	559	1
Clérey	1096	25
Courteranges	568	2
Feuges	330	3
Fresnoy-le-Château	274	5
Laubressel	537	7
Lusigny-sur-Barse	2131	29
Mesnil-Saint-Père	480	59
Montaulin	809	7
Montiéramey	404	24
Montreuil-sur-Barse	303	2
Rouilly-Saint-Loup	517	2
Ruvigny	493	2
Thennelières	341	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Assencières	172	0
Avant-lès-Ramerupt	156	1
Bouy-Luxembourg	220	7
Brévonnes	695	25
Charmont-sous-Barbuise	1027	12
Dosches	294	4
Géraudot	337	29
Longsols	124	1
Luyères	451	5
Mesnil-Sellières	590	2
Onjon	250	7
Piney	1513	24
Pougy	292	7
Rouilly-Sacey	386	4
Val-d'Auzon	387	10

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS DE CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Arrembécourt	51	4
Aulnay	129	2
Bailly-le-Franc	39	3
Balignicourt	62	0
Bétignicourt	32	5
Blaincourt-sur-Aube	108	4
Blignicourt	39	0
Braux	104	9
Brienne-la-Vieille	435	3
Brienne-le-Château	2868	29
Chavanges	594	22
Chalette-sur-Voire	136	7
Courcelles-sur-Voire	26	1
Donnement	79	5
Dienville	878	126
Épagne	132	9
Hampigny	242	4
Jasseines	178	5
Joncreuil	90	8
Juvanzé	34	5
Lassicourt	64	3
Lentilles	126	17
Lesmont	308	20
Magnicourt	78	3
Maizières-lès-Brienne	166	6
Mathaux	200	26
Molins-sur-Aube	107	5
Montmorency-Beaufort	134	4
Pars-les-Chavanges	66	2
Pei-et-Der	136	5
Perthes-lès-Brienne	81	0
Précý-Notre-Dame	82	8
Précý-Saint-Martin	188	17
Radonvilliers	378	19
Rances	44	3
Rosnay-l'Hôpital	197	8
Saint-Christophe-Dodinicourt	34	1
Saint-Léger-sous-Brienne	387	6
Saint-Léger-sous-Margerie	60	5
Unienville	129	9
Vallentigny	185	4
Villeret	64	9
Yèvres-le-Petit	59	2

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDEUVRE SOULAINES

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Amance	284	16
Argançon	105	18
Beurey	201	2
Bossancourt	207	20
Champ-sur-Barse	27	0
Chaumesnil	100	6
Colombé-la-Fosse	192	3
Crespy-le-Neuf	152	0
Dolancourt	137	7
Eclance	101	10
Epothémont	179	4
Fresnay	45	2
Fuligny	48	7
Jessains	276	16
Juzanvigny	127	0
La Chaise	39	3
La Loge-aux-Chèvres	85	12
La Rothière	109	2
La Villeneuve-au-Chêne	428	15
Lévigny	97	4
Longpré-le-Sec	83	7
Magny-Fouchard	270	6
Maison-des-Champs	33	4
Maisons-les-Soulaines	60	0
Montmartin-le-Haut	49	8
Morvilliers	309	6
Petit-Mesnil	221	11
Puits-et-Nuisement	211	11
Saulcy	71	2
Soulaines-Dhuys	415	27
Thil	123	4
Thors	73	6
Trannes	245	5
Vauchonvilliers	159	16
Vendeuvre-sur-Barse	2334	21
Vernonvilliers	62	6
Ville-au-Bois	27	2
Ville-sur-Terre	106	7

1.2. Les élus

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire par commune adhérente au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 vice-présidents.

1.2.1. Le Bureau Syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENTS		
Monsieur C. BRANLE	Monsieur J.B. ROTA	Monsieur G. JACQUARD
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL		
Monsieur B. DEZOBRY	Monsieur A. NOBLOT	Madame L. FINELLO
Monsieur J. GAUTHIER	Monsieur P. SCHMITT	Monsieur G. PUTOIS
Monsieur B. ROBLET	Monsieur P. VALLOIS	Monsieur P. TRIBOT

1.2.2. Les commissions

La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENT		
Monsieur B. DEZOBRY		
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES		
Madame L. FINELLO	Madame C. LACAILLE	Monsieur G. PUTOIS
Monsieur J. VALTON	Monsieur C. BRANLE	Monsieur G. JACQUARD

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur C. BRANLE		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON	Monsieur J.B. ROTA	Monsieur B. ROBLET
Madame C. BOURCIER	Madame J. BROUILLARD	Monsieur D. TROCMET
Monsieur J-C. FROBERT	Monsieur A. NOBLOT	
Monsieur B. MARTIN	Monsieur G. JACQUARD	
Madame C. ROSENSTIEHL	Monsieur D. DUBUISSON	

La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur G. JACQUARD		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON	Monsieur C. BRANLE	Monsieur J.B. ROTA
Monsieur R. ASSIER	Madame J. BROUILLARD	Monsieur F. DUBUISSON
Monsieur G. PUTOIS	Monsieur D. TROCMET	Madame D. VALEYRE

La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
MEMBRES DE LA COMMISSION	SUPPLÉANTS
Monsieur C. BRANLE	Monsieur P. TRIBOT
Monsieur J.B. ROTA	Monsieur J. GAUTHIER
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO
Monsieur B. ROBLET	Monsieur P. SCHMITT
Monsieur J. VALTON	Monsieur G. PUTOIS

2

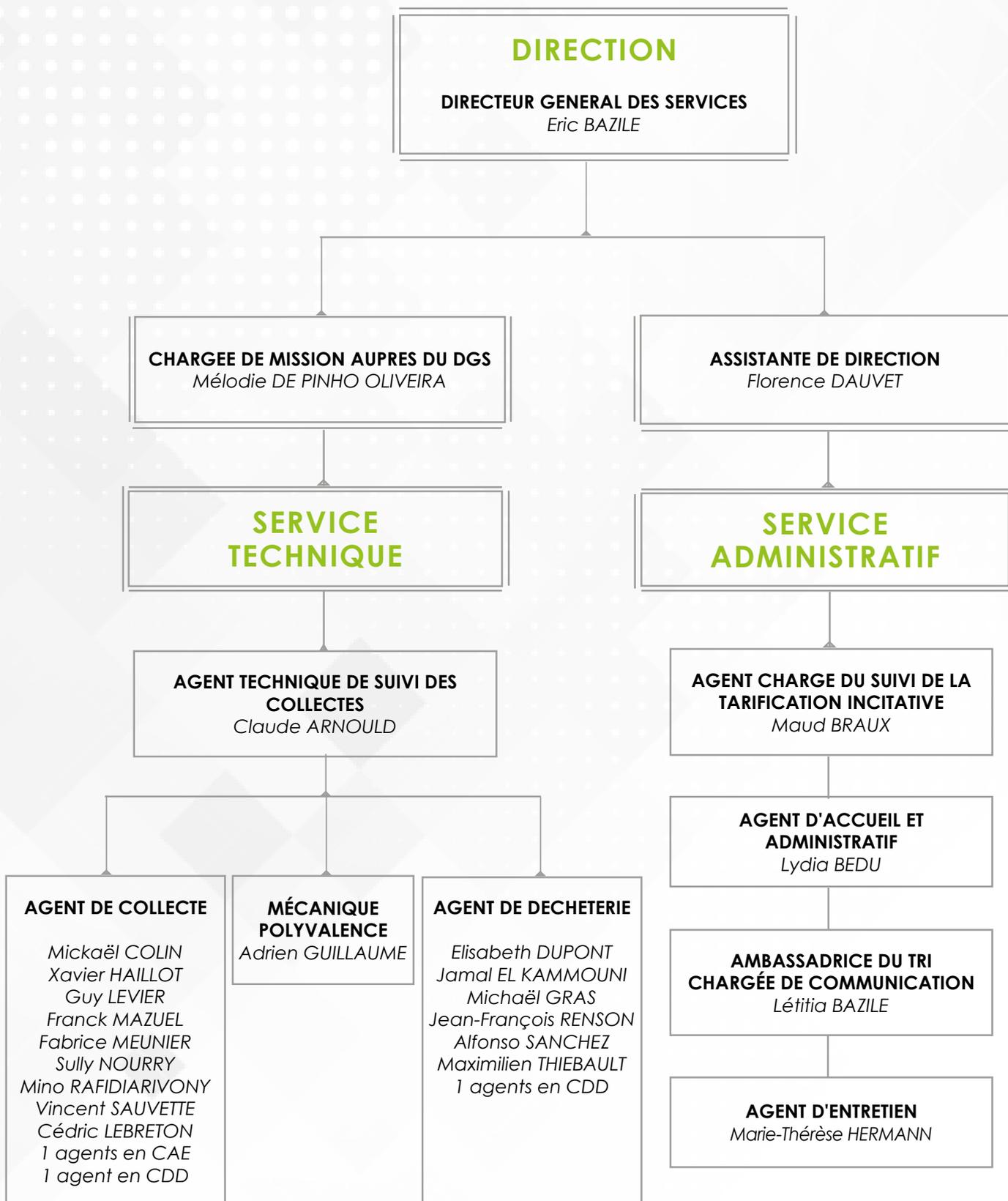
LES MOYENS HUMAINS

Le personnel du Syndicat

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2019, le SIEDMTO disposait de 20 agents titulaires à temps complet (35 heures hebdomadaires), 1 agent titulaire à temps non complet (3 heures hebdomadaires) et 6 agents non titulaires.

- ◆ **LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES,**
3 équipes composées de 2 agents et 2 agents polyvalents, soit 8 personnes.
- ◆ **LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS,**
1 équipe composée de 3 agents, soit 3 personnes.
- ◆ **LE GARAGE,**
1 mécanicien polyvalent, soit 1 personne.
- ◆ **LE GARDIENNAGE DES QUATRE DÉCHÈTERIES,**
6 agents, dont 3 qui assurent le vidage des bennes et un agent en congé longue maladie, soit 7 personnes.
- ◆ **LE SERVICE ADMINISTRATIF,**
1 agent pour le suivi et la gestion du SIEDMTO, 1 agent pour le secrétariat et la comptabilité, et 1 agent d'accueil, soit 3 personnes.
- ◆ **LE SERVICE TECHNIQUE,**
1 agent chargé de mission auprès du Directeur Général des Services et 1 agent pour le suivi technique des collectes, soit 2 personnes.
- ◆ **LE SERVICE COMMUNICATION,**
1 ambassadrice du tri chargée de communication, soit 1 personne.
- ◆ **LE SERVICE TARIFICATION INCITATIVE,**
1 agent chargé du suivi de la Tarification Incitative, soit 1 personne.
- ◆ **L'ENTRETIEN DES LOCAUX,**
1 agent d'entretien, soit 1 personne.

au 1^{er} janvier 2019



3

LES MOYENS TECHNIQUES

3.1. Les déchèteries

Le SIEDMTO possède quatre déchèteries.

Elles se situent dans les quatre chefs-lieux de cantons du syndicat, soit : Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse.

Ces quatre déchèteries sont équipées de clôtures électriques avec alarme.



Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés.

Dans les déchèteries sont présentes, au moins :

- > Une benne pour le tout-venant,
- > Une benne pour la ferraille,
- > Une benne pour les gravats,
- > Une benne pour les déchets verts,
- > Une benne fermée pour les cartons,
- > Une benne fermée pour les DEEE ¹,
- > Une armoire pour les DDM ²,
- > Une borne « Le relais » pour la collecte des vêtements.

DECHETERIE DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU



DECHETERIE DE LUSIGNY-SUR-BARSE



DECHETERIE DE PINEY



DECHETERIE DE VENDEVRE-SUR-BARSE



¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² DDM : Déchets Dangereux des Ménages

3.2. Les véhicules

Le SIEDMTO possède :

- ◆ 6 bennes à ordures ménagères (19 tonnes et 26 tonnes) dont un camion mono-opérateur
- ◆ 1 mini-benne à ordures ménagères pour les rues trop étroites,
- ◆ 2 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque 19 tonnes,
- ◆ 1 véhicule utilitaire,
- ◆ 3 véhicules légers,
- ◆ 1 véhicule électrique.



3.3. L'atelier

L'entretien des véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.

ATELIER



4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1. La collecte des ordures ménagères

4.1.1. Présentation

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement.

Pour l'année 2019, le fonctionnement de la collecte est le suivant :

Une tournée de collecte « **ordures ménagères** » par semaine pour les 115 communes.

Sont exclus de la collecte des ordures ménagères

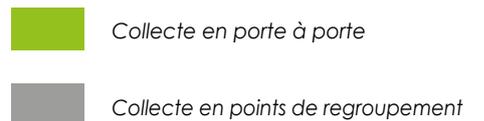
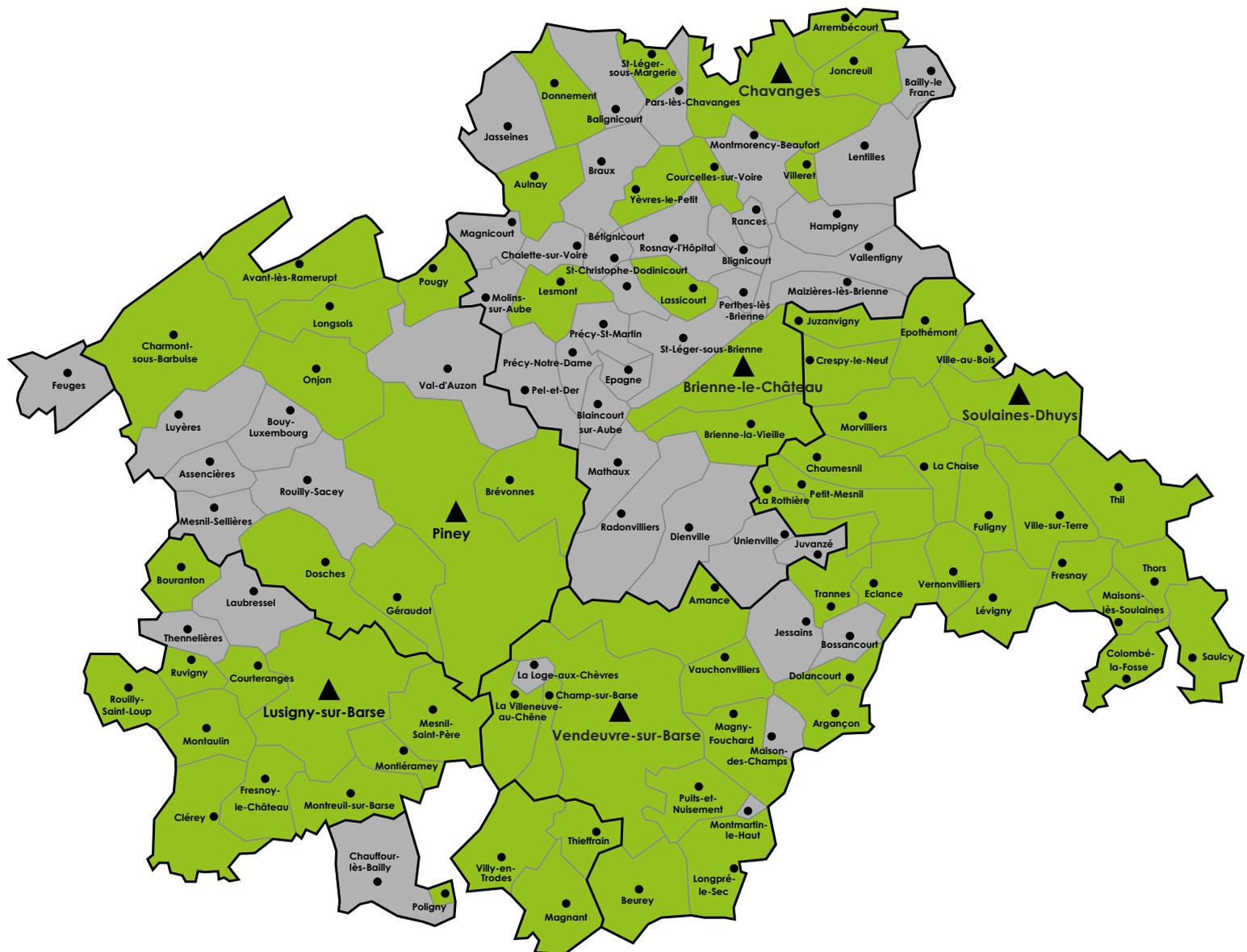
Les déchets verts
Les gravats
Les cartons
Les papiers

Les produits dangereux ou toxiques
Les emballages ménagers recyclables
Les encombrants et monstres
Les déjections, litières et paillage des animaux.

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux³ (ISDND) qui est située sur la commune de Montreuil-sur-Barse et est exploitée par la société Valest.

Le biogaz⁴ produit est valorisé en production électrique et les lixiviats⁵ sont traités par une station d'épuration présente sur le site.



³ ISDND : Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

⁴ Biogaz : Gaz produit par la fermentation des déchets.

⁵ Lixiviats : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets.

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1. 2 Les jours de collecte par commune

	TOURNEE 1		TOURNEE 2
LUNDI	Feuges Charmont-sous-Barbuise Luyères Assencières Géraudot		Montiéramey Lusigny-sur-Barse
MARDI	Brienne-le-Château		Vendeuvre-sur-Barse
MERCREDI	Radonvilliers Mathaux Précy-saint-Martin Précy-notre-Dame Lesmont Bétignicourt Molins-sur-Aube	Pel-et-Der Saint-Christophe-Dodinicourt Lassicourt Pougy Longsols Avant-les-Ramerupt	Piney Onjon Bouy-Luxembourg Rouilly-Sacey Mesnil-Sellières Dosches
JEUDI	Val d'Auzon Brévonnes Blaincourt-sur-Aube Epagne Saint-Léger-sous-Brienne		Dienville Soulaines-Dhuys Bossancourt Trannes Dolancourt Argançon Maison-des-Champs
VENDREDI	Champ-sur-Barse Clérey Rouilly-Saint-Loup		Yèvres-le-Petit Rosnay-l'Hôpital Blignicourt Maizières-les-Brienne Hampigny Vallentigny Crespy-le-Neuf Morvilliers

TOURNEE 3 (mono-opérateur)

Thieffrain Magnant Villy-en-Trodes Poligny La villeneuve-au-Chêne	La loge-aux-Chèvres Mesnil saint Père Courteranges Chauffour-les-Bailly Montreuil-sur-Barse
Bouranton Laubressel Thennelières	Ruvigny Montaulin Fresnoy-le-Château
Perthes-les-Brienne Rances Courcelles-sur-Voire Montmorency-Beaufort Villeret Lentilles Chavanges Bailly-le-Franc Joncreuil	Arrembécourt Pars-les-Chavanges Saint-Léger-sous-Margerie Balignicourt Donnement Jasseines Aulnay Braux Magnicourt Chalette-sur-Voire
Jessains Juvanzé Unienville La Rothière Petit-Mesnil La Chaise Ville-sur-Terre Thil Thors	Saulcy Colombe-la-Fosse Maisons-les-Soulaines Fresnay Lévigny Fuligny Vernonvilliers Eclance
Amance Brienne-la-Vieille Chaumesnil Juzanvigny Epothémont Ville-aux-Bois Vauchonvilliers	Magny-Fouchard Puits-et-Nuisement Montmartin-le-Haut Longpré-le-Sec Beurey

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1.3. La collecte en points de regroupement

Depuis 2007, plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (sacs d'appoint, containers) aux endroits prévus par la commune. Les poubelles d'ordures ménagères ne se trouvant

pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectées.

Au 31 décembre 2019, 49 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 42,60 % des communes du SIEDMTO).

Les communes en points de regroupement

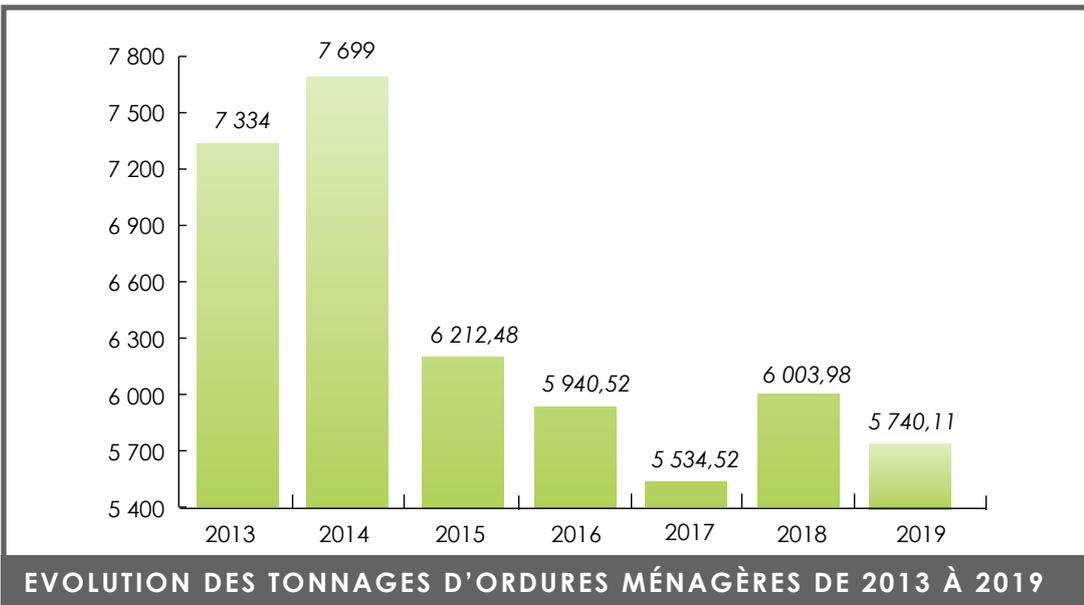
Assencières	Jasseines	Pars-les-Chavanges
Bailly-le-Franc	Jessains	Pel-et-Der
Balignicourt	Juvanzé	Perthes-les-Brienne
Bétignicourt	La loge-aux-Chèvres	Précy-Notre-Dame
Blaincourt-sur-Aube	Laubressel	Précy-Saint-Martin
Bossancourt	Lentilles	Radonvilliers
Bouy-Luxembourg	Lévigny	Rances
Braux	Luyères	Rosnay-l'Hôpital
Chalette-sur-Voire	Magnicourt	Rouilly-Sacey
Chauffour-les-Bailly	Maison-des-Champs	Saint-Christophe-Dodinicourt
Crespy-le-Neuf	Maizières-les-Brienne	Saint-Léger-sous-Brienne
Dienville	Mathaux	Thennelières
Dosches	Mesnil-Sellières	Thil
Eclance	Molins-sur-Aube	Unienville
Epagne	Montmartin-le-Haut	Val-D'auzon
Feuges	Montmorency-Beaufort	Vallentigny
Hampigny		

4.1.4. Les tonnages collectés

En 2019, **5 740 tonnes** ont été collectées et transférées à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Montreuil-sur-Barse.

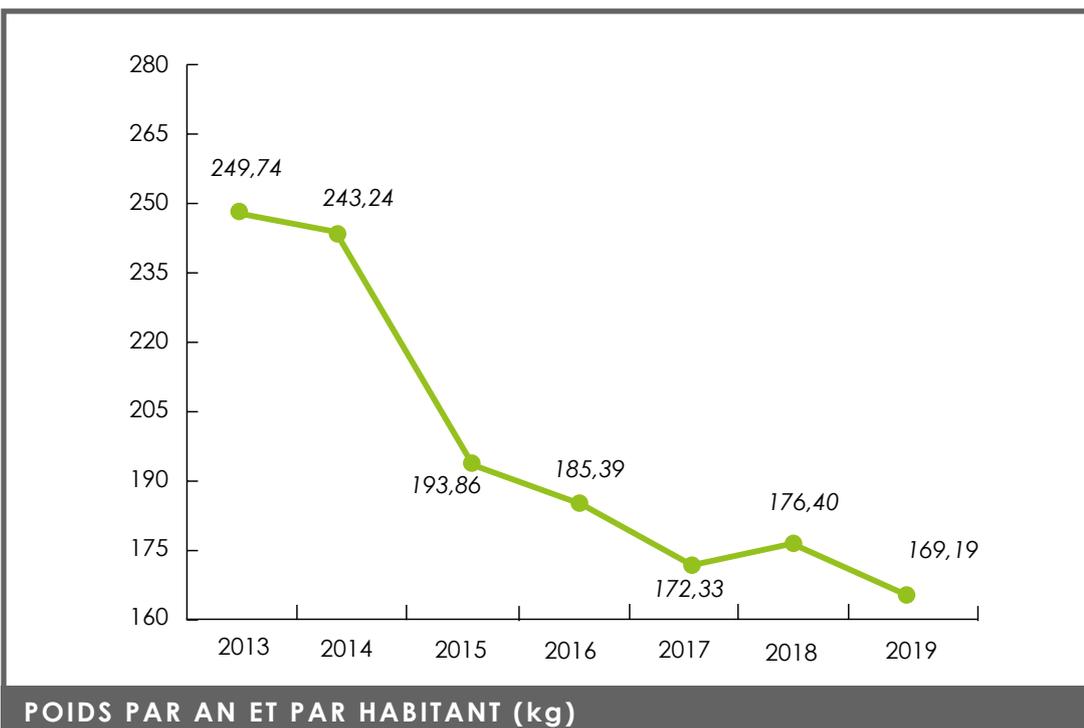
Soit **169 Kg par habitant et par an** pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères.

Évolution des tonnages collectés



-----◆ soit une baisse de 263,87 tonnes entre 2018 et 2019

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



-----◆ soit une baisse de 7,21 Kg par habitant entre 2018 et 2019

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.2. La collecte des emballages ménagers

4.2.1. Présentation

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaire à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte.

La collecte sélective concerne les **emballages plastiques** (bouteilles/flacons/bidons), les **emballages métalliques** (barquettes, aérosols, conserves, canettes...), les **briques alimentaires** et les **cartons**.

Le centre de tri (COVED) pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc et est exploité par la société SITA/ DECTRA.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie.

Tous les trimestres, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Un calendrier de collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.



Refus de tri

Etiquette « Mauvais tri » :

son objectif est de signaler un mauvais tri dans le sac.

L'autocollant est posé à l'endroit où se trouve l'erreur pour permettre aux usagers de la rectifier.

GUIDE PRATIQUE DU TRI SDEDA

*Jaune : sac de tri - Bleu : benne à papiers - Vert : benne à verre

DÉCHETS RECYCLABLES

- BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE***
 - ALIMENTAIRE
 - ENTRETIEN
 - HYGIÈNE
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES*** **BRIQUES***
- CARTONS (NON MOUILLÉS)***
- PAPIERS (NON SOUILLÉS ET NON MOUILLÉS)***
 - Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres ...
- EMBALLAGES EN VERRE***
 - Ces emballages doivent être jetés sans :
 - bouchons
 - capsules
 - couvercles.

DÉCHETS NON RECYCLABLES

Barquettes, boîtes, tubes, pots, sachets, berlingots, films, blisters, ... en plastique
Vaisselle jetable, restes alimentaires, papier d'aluminium et gourdes (type compote)

SIEDMIO 36 Rue des Varennes - 10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmio@orange.fr - Site : www.siedmio.fr

CITEO
Dernier accord en 2018

ecocitoyen

Merci de ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photos : SDEDA - P. Dreyer / C. Mérieu / CITEO - Ecobios - Nourmat - Mars 2019

4.2.2. Les jours de collecte par commune

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

.....◆ Une tournée de collecte « sélective » toutes les deux semaines pour 115 communes,

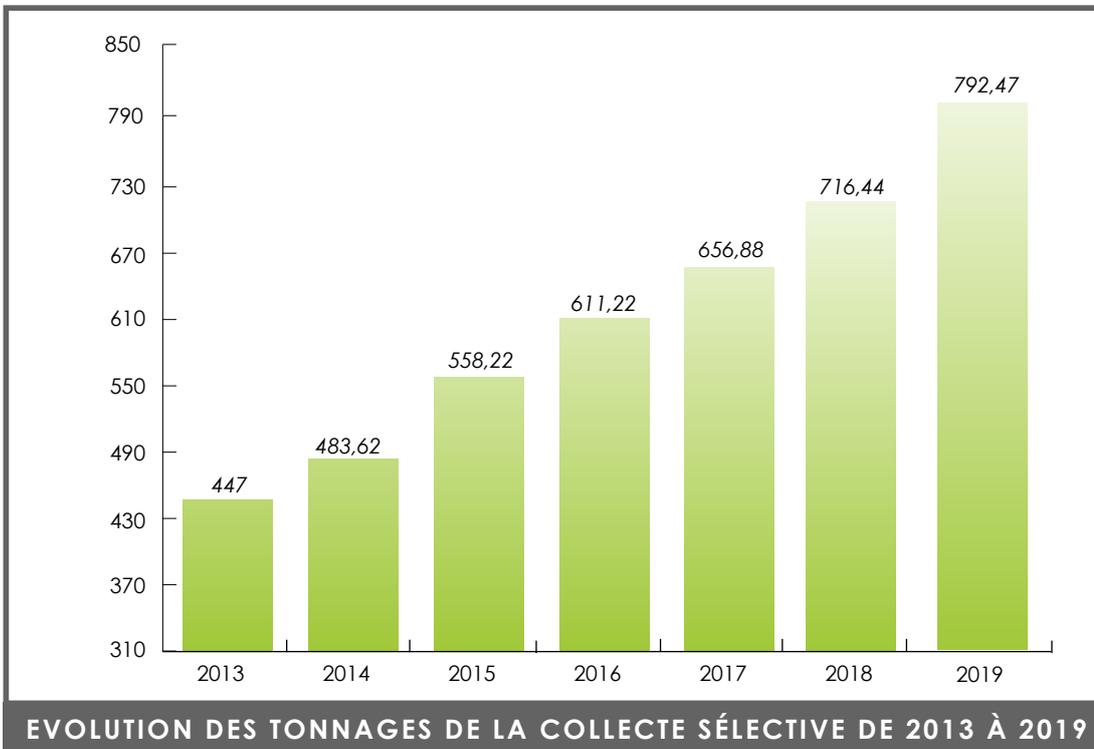
LUNDI	T1		T2	
	MONTIÉRAMEY LUSIGNY-SUR-BARSE	THENNELIÈRES BOURANTON	LAUBRESSSEL DOSCHES MESNIL-SELLIÈRES ASSENCIÈRES	LUYÈRES CHARMONT-SOUS-BARBUISE FEUGES
MARDI	T3		T4	
	VILLERET LENTILLES BAILLY-LE-FRANC ARREMBÉCOURT JONCREUIL CHAVANGES MONTMORENCY-BEAUFORT	PARS-LES-CHAVANGES SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE BALIGNICOURT DONNEMENT JASSEINES BRAUX AULNAY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN PEL-ET-DER VAL-D'AUZON	BRÉVONNES MOLINS-SUR-AUBE PINEY
MERCREDI	T5		T6	
	BEUREY THIEFFRAIN MAGNANT VILLY-EN-TRODES CHAMP-SUR-BARSE	LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE LA LOGE-AUX-CHÈVRES MESNIL-SAINT-PÈRE COURTERANGES	VENDEUVRE-SUR-BARSE AMANCE MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT VAUCHONVILLIERS RUVIGNY LONGPRÉ-LE-SEC
JEUDI	T7		T8	
	BLIGNICOURT COURCELLES-SUR-VOIRE RANCES LASSICOURT ROSNAY-L'HÔPITAL YÈVRES-LE-PETIT	ST-CRISTOPHE-DODINICOURT BÉTIGNICOURT MAGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE LESMONT ÉPAGNE BLAINCOURT-SUR-AUBE	BRIENNE-LE-CHÂTEAU MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE HAMPIGNY	VALLENTIGNY PERTHES-LÈS-BRIENNE SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE
 VENDREDI	T9		T10	
	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY MONTAULIN MONTREUIL-SUR-BARSE	ROUILLY-SAINT-LOUP FRESNOY-LE-CHÂTEAU POLIGNY	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	TRANNES UNIENVILLE RADONVILLIERS MATHAUX
MARDI	T11		T12	
	LA ROTHÈRE PETIT-MESNIL CHAUMESNIL LA CHAISE MORVILLIERS CRÉSPY-LE-NEUF	JUZANVIGNY ÉPOTHÉMONT VILLE-AUX-BOIS SOULAINES-DHUYS THIL	THORS SAULCY COLOMBÉ-LA-FOSSE MAISONS-LES-SOULAINES FRESNAY VILLE-SUR-TERRE	FULIGNY LÉVIGNY VERNONVILLIERS ÉCLANCE DOLANCOURT ARGANCON
MERCREDI	T13			
	GÉRAUDOT ROUILLY-SACEY BOUY-LUXEMBOURG ONJON	LONGSOLS POUGY AVANT-LES-RAMERUPT		

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.2.3. Les tonnages collectés

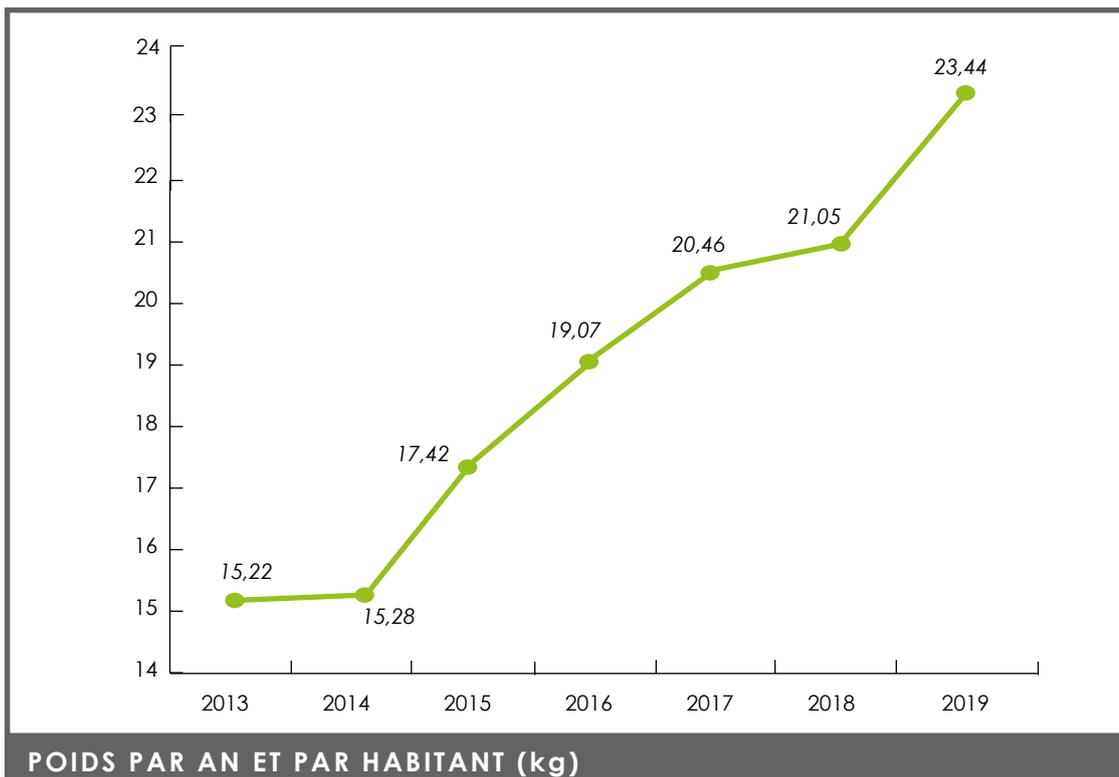
En 2019, **792 tonnes** collectées et transférées au centre de tri « Tri Val'Aube » à la Chapelle-Saint-Luc. Soit **23 Kg par habitant et par an** et une moyenne de 66 tonnes collectées par mois.

Évolution des tonnages collectés



-----◆ soit une hausse de 76,03 tonnes entre 2018 et 2019

Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



-----◆ soit une hausse de 2,39 kilos entre 2018 et 2019

4.2.4. La caractérisation

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à trier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 35 et 65 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD⁽⁶⁾ (bouteille opaque), PET⁽⁷⁾ clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont pesés.

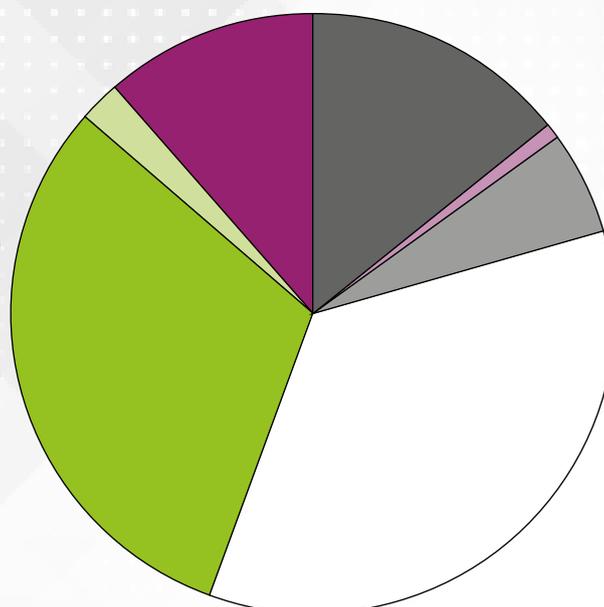
Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri.

Détail des rapports de caractérisation de la collecte sélective 2019

		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Flaconnage plastique	Carton	Sacs de tri	Refus
	échantillon en Kg	14,26 %	1,00 %	5,42 %	30,74 %	34,95 %	2,36 %	11,22 %
Février	65,48	5,48	0,40	5,02	18,78	24,32	1,84	9,64
Mars	58,98	7,24	0,40	2,02	21,14	18,78	1,84	7,56
Avril	33,14	6,68	0,78	2,20	9,64	10,58	0,96	2,30
Mai	26,38	1,82	0,34	1,24	8,74	11,22	0,56	2,46
Juin	40,82	3,62	0,36	0,90	9,48	19,56	0,72	6,18
Juillet	22,44	3,76	0,24	0,72	6,90	8,64	0,54	1,64
Août	38,94	8,14	0,14	1,84	12,32	13,72	0,60	1,98
Septembre	35,98	6,52	0,40	2,76	11,22	10,62	0,60	3,86
Octobre	39,08	9,54	0,52	2,96	11,46	8,68	0,74	5,18
Novembre	32,66	3,38	0,36	1,68	11,42	11,54	0,90	3,38
Total échantillon	393,90	56,18	3,94	21,34	121,10	137,66	9,30	44,18

Rapport caractérisation

- Acier
- Aluminium
- Brique alimentaire
- Papier/Carton
- Flaconnage plastique
- Sacs de tri
- Refus de tri

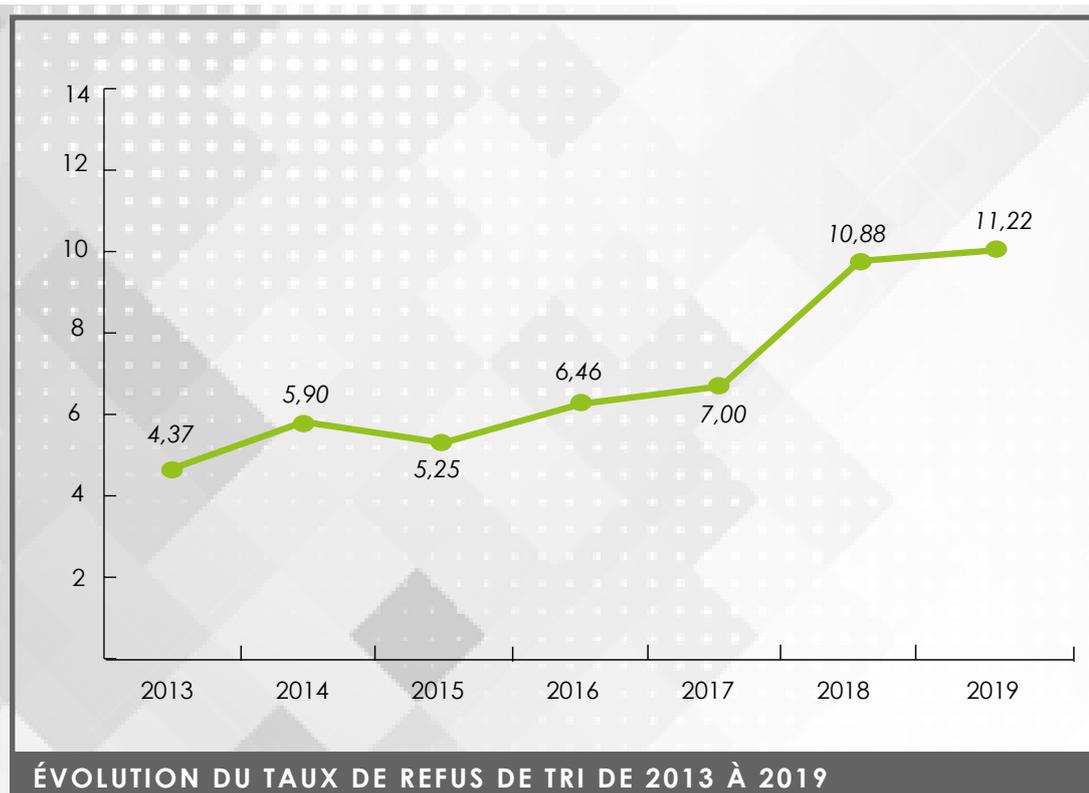
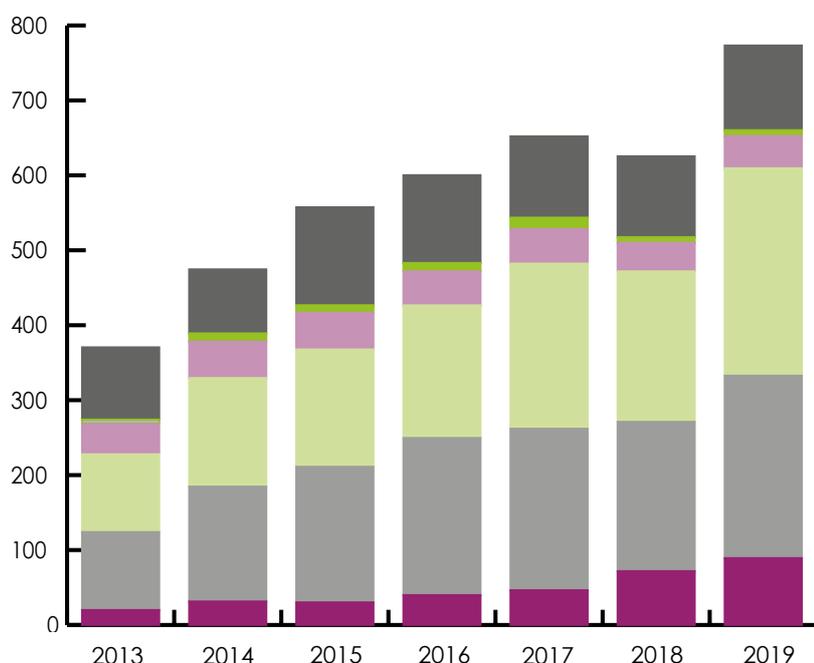


⁶ PEHD : Polyéthylène Haute Densité

⁷ PET : Polyéthylène Téréphtalate

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

	Refus de tri	Flacottage plastique	Papier/carton	Brique alimentaire	Aluminium	Acier
2013	19,53	104,15	104,55	40,72	4,96	96,42
2014	25,70	147,46	113,91	47,13	10,54	81,90
2015	29,77	181,07	156,68	49,05	9,98	130,88
2016	39,48	209,83	177,13	45,41	11,13	117,23
2017	45,98	215,65	220,51	46,11	15,24	108,58
2018	71,47	199,36	200,94	38,03	7,69	107,99
2019	88,88	243,64	276,95	42,93	7,93	113,03



ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE 2013 À 2019

.....◆ soit une hausse de 0,34 % entre 2018 et 2019

4.3. La collecte en déchèterie

4.3.1. Présentation

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de cantons :

- ◆ Brienne-le-Château
- ◆ Lusigny-sur-Barse
- ◆ Piney
- ◆ Vendeuvre-sur-Barse

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus au règlement des déchèteries.

L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16^e.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir bénéficier des services de celles-ci.

4.3.2. Les tonnages collectés en déchèterie

	Gravats *	Métaux	Déchets verts	Tout venant	Carton	Batterie	DEEE ⁸	DDM ⁹	Huiles (M ³)
2013	857,45	216,68	1 514,76	1 884,96	109,10	9,87	215,69	13,44	5,9
2014	944,13	244,31	1 533,40	1 986,70	121,51	12,31	212,62	19,21	8,4
2015	836,96	237,75	1 323,90	2 132,01	133,66	6,04	227,66	20,39	7,8
2016	638,00	279,60	1 485,74	2 297,74	125,64	3,75	250,04	19,07	6,8
2017	419,30	262,99	1 242,44	2 239,72	132,90	10,50	233,08	18,32	7,8
2018	NC	289,90	1 467,06	2 639,54	133,28	10,14	246,54	29,30	8
2019	1 298,00	332,99	1 236,26	2 836,41	139,08	11,20	264,32	25,75	8

⁸ DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

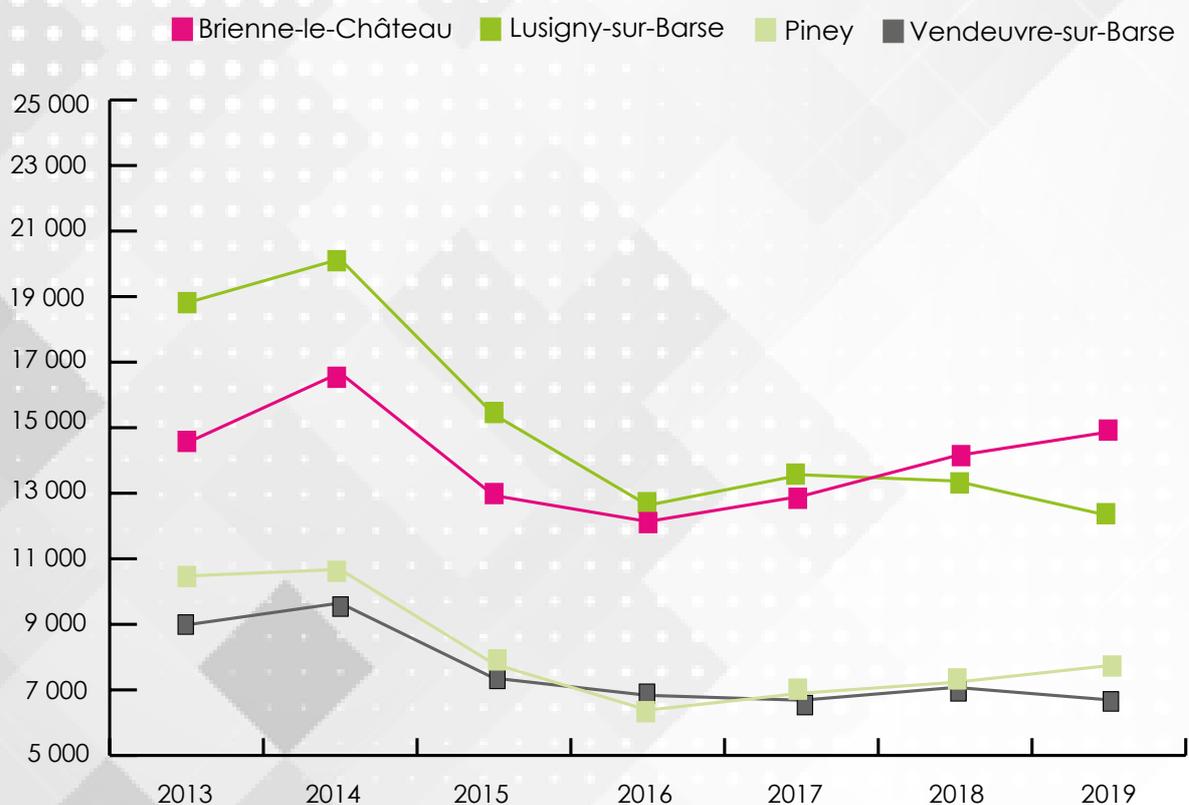
⁹ DDM : Déchets dangereux des ménages

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

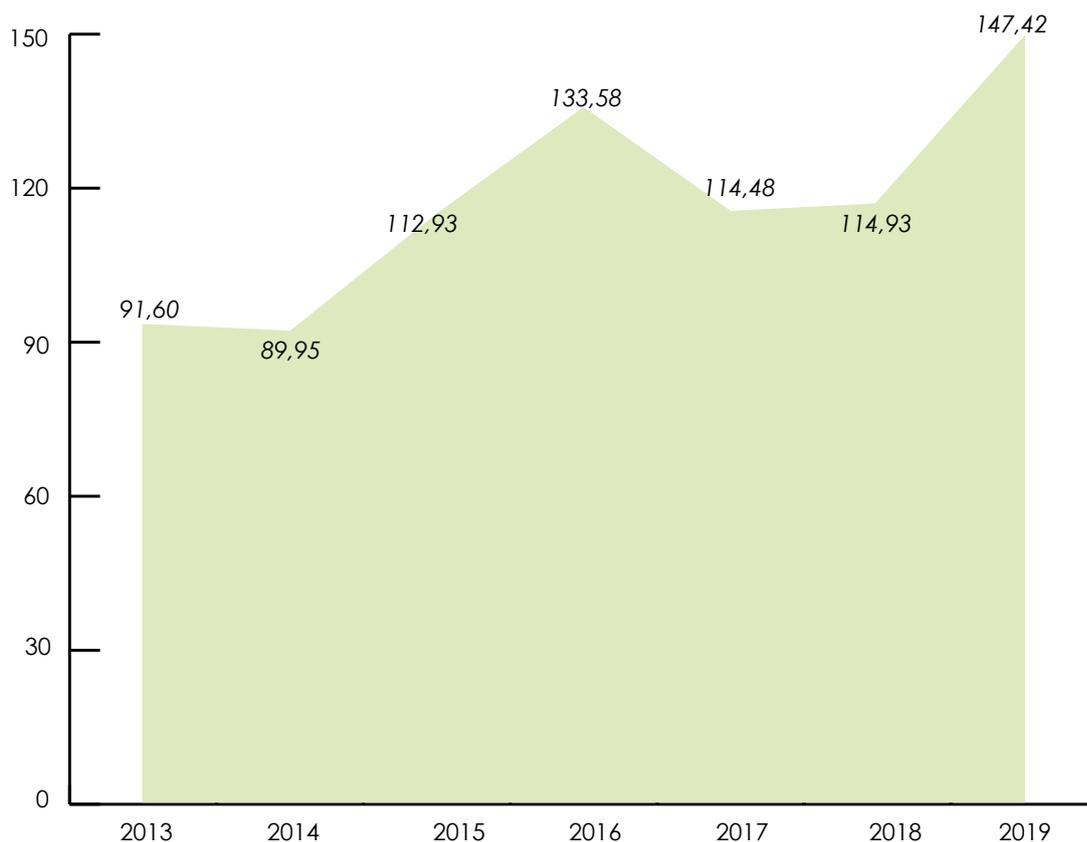
4.3.3. Evolution des fréquentations des déchèteries

En 2019, la fréquentation des 4 déchèteries a baissé de 0,49 %.



	BRIENNE-LE-CHATEAU (Nombre de passages)	LUSIGNY-SUR-BARSE (Nombre de passages)	PINEY (Nombre de passages)	VENDEVRE-SUR-BARSE (Nombre de passages)	
2013	14 522	18 775	10 408	8 932	52 637
2014	16 622	20 103	10 606	9 576	56 407
2015	12 963	15 417	7 792	7 369	43 541
2016	12 191	12 693	6 419	6 872	38 175
2017	12 943	13 598	6 920	6 718	40 176
2018	14 146	13 412	7 245	7 096	41 899
2019	14 860	12 363	7 743	6 728	41 694

4.3.4. Evolution du poids moyen de déchets par apport (en kg).



4.3.5. Horaires des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national. Les quatre déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture

Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H						

Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H						

Déchèterie de Piney

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H

Déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.4. La collecte en points d'apport volontaire

4.4.1. Le verre

Généralités

Ne sont concernés que les **emballages en verre** (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles. Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres.

1 619,97 tonnes collectées et valorisées par le verrier, soit **47,92 Kg par habitant et par an**.



POIDS PAR AN ET PAR HABITANT DE 2013 À 2019 (Kg)

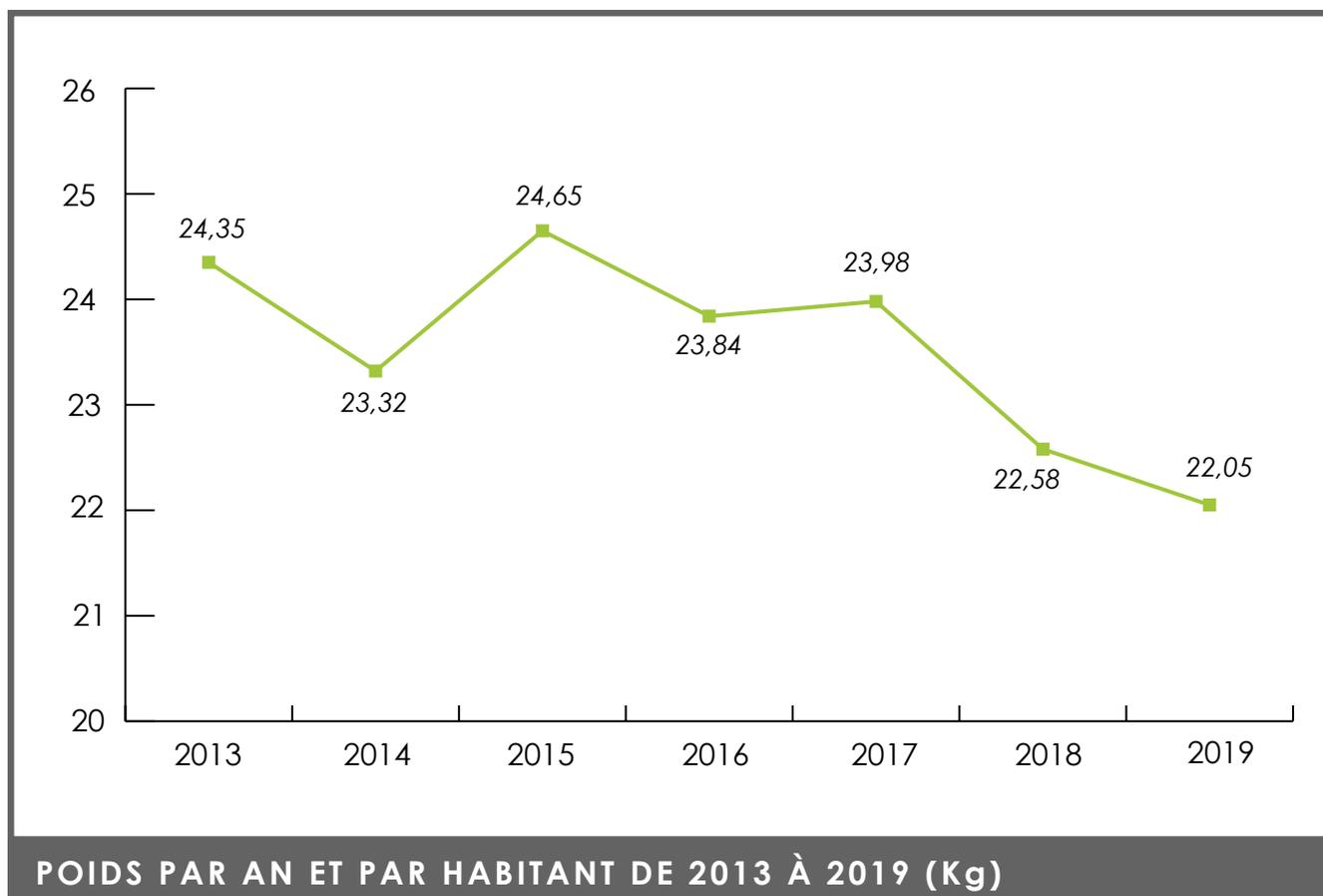
-----◆ soit une hausse de 1,23 kg entre 2018 et 2019

4.4.2. Le papier

Généralités

Le papier doit être sec et non souillé.
Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés.

745,50 tonnes collectées et valorisées par les papetiers,
soit 22,05 Kg par habitant et par an.



.....◆ soit une baisse de 0,53 kg entre 2018 et 2019

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.5. Le compostage individuel

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité. Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Le composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

En PEHD 100% recyclé. Montage avec un tournevis

Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs



Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

400 litres

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

570 litres

Pour les surfaces de terrain de 400 à 600 m²

Dimensions : L 87 x P 99 x H 82 cm

Montage avec tournevis et clé de 10.



Le bio-seau seul de 10 litres

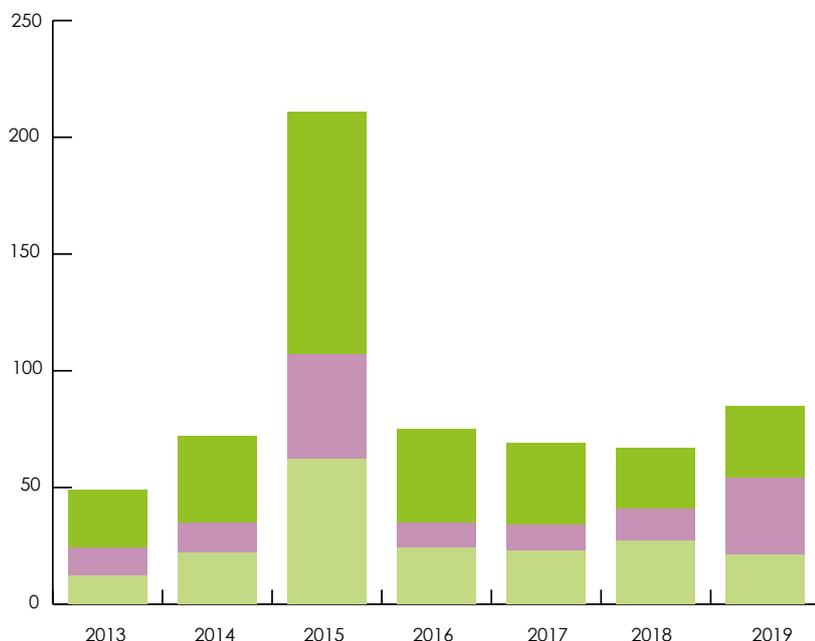
En PEHD 100 % recyclé.

Couvercle hermétique.



4.5.1. Evolution de la distribution des composteurs

Depuis 2013, 628 composteurs ont été distribués.



	Composteur plastique 400 L	Composteur bois 400 L	Composteur bois 570 L	
2013	12	12	25	49
2014	22	13	37	72
2015	62	45	104	211
2016	24	11	40	75
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67
2019	21	33	31	85

4.6. La mise à disposition de broyeurs électriques

Pour la mise en place de la tarification incitative, des réunions publiques se sont déroulées dans chacun des 4 cantons couverts par le Syndicat.

Lors de ces réunions publiques, une forte demande des usagers a été émise pour les aider à gérer leurs déchets notamment pour les tailles annuelles qui occasionnent beaucoup de déplacements en déchèteries.

Le Syndicat a donc décidé de mettre à disposition des broyeurs faciles à transporter et à utiliser.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat pour la gestion du planning au moins 1 semaine avant et le broyeur est à retirer / rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

4.6.1. Conditions de mise à disposition des équipements

-◆ Chèque de caution de 420 euros,
-◆ Justificatif de domicile,
-◆ Pièce d'identité,
-◆ Convention remplie et signée par le demandeur.

4.6.2. Evolution de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire de satisfaction est remis à l'utilisateur sur lequel est noté le volume de déchets à broyer. Le résultat 2019 est estimatif par rapport aux années précédentes.



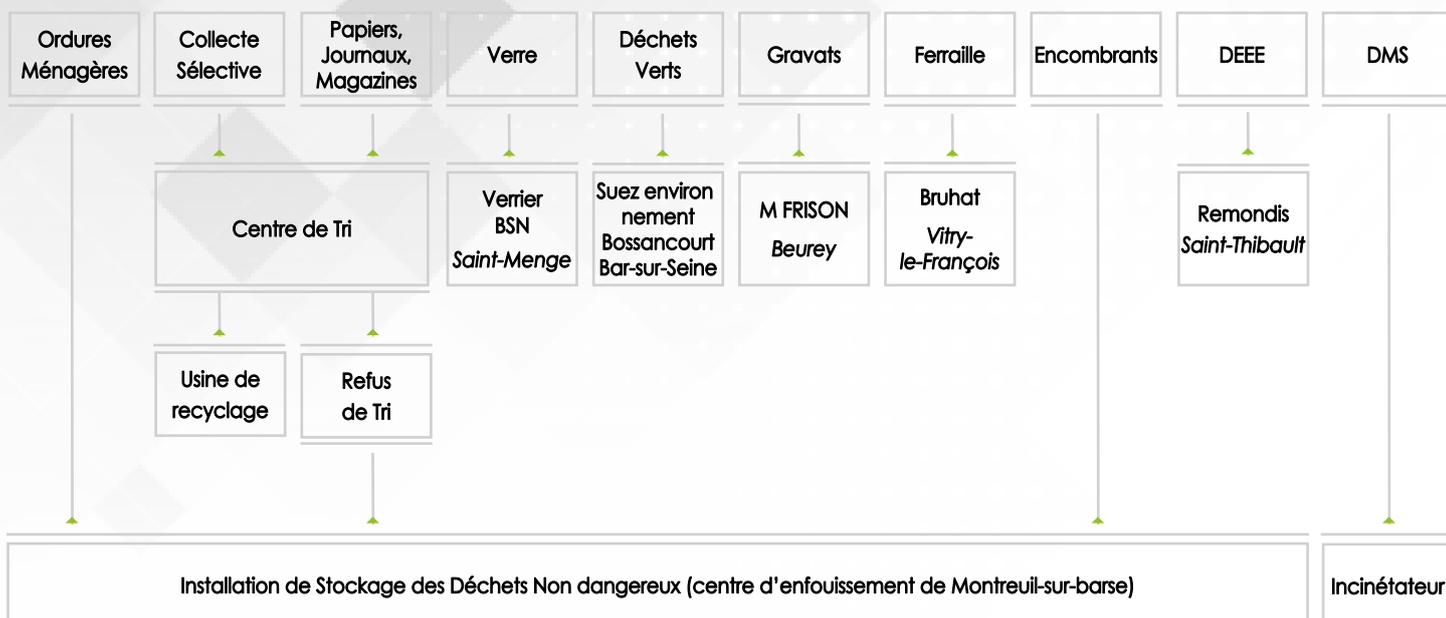
	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées
2015	21	39 m ³	14 m ³	1/2 bennes de 30 m ³
2016	95	178 m ³	64 m ³	2 bennes de 30 m ³
2017	64	91 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³
2018	57	81 m ³	28 m ³	1 benne de 30 m ³
2019	71	117 m ³	47 m ³	1,5 bennes de 30 m ³

Ce sont 6 bennes de 30 m³ qui n'ont pas été transportées et traitées en centre de compostage depuis 2015.

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.7. La destination des déchets

Déchets	Destination
Ordures ménagères et tout-venant	Enfouissement à Montreuil-sur-Barse
Verre	BSN à Saint-Menge
Papier	Onyx à Torvilliers
Déchets verts	Suez environnement à Bossancourt et Bar-sur-Seine
Gravats inertes	Monsieur FRISON à Beurey
Ferraille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Emballages ménagers	Tri Val Aube à la Chapelle-Saint-Luc
Compostage individuel	Les usagers du SIEDMTO
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recylum
Déchets dangereux des ménages	Coved à la Chapelle-Saint-Luc Edib pour EcoDDS à Longvic
Déchets d'équipement électrique et électronique	Remondis Electrorecycling à Saint-Thibault



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement pour les collectivités locales qui ne concerne que les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Élimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

5.1. La Redevance Spéciale des professionnels

En 2019, cette redevance concerne 421 professionnels artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

♦ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM¹⁰ pour les locaux professionnels concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

♦ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2019 est de **287 142,13 euros (dont part variable facturée en 2018)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	120 €	2,40 €	2,00 €
240 litres 	240 €	4,80 €	
360 litres 	360 €	7,20 €	
770 litres 	770 €	15,40 €	

¹⁰ TEOM : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

5

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

5.2. La Redevance Spéciale des collectivités

En 2019, cette redevance concerne 116 collectivités, qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM pour les locaux concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2019 est de **122 186,41 euros (part variable facturée en 2020)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 5
120 litres 	72 €	2,00 €	2,00 €	2,50 €
240 litres 	144 €	4,20 €		
360 litres 	216 €	6,20 €		
770 litres 	462 €	13,40 €		

5

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

5.3. Les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

Les professionnels sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Un règlement intérieur fixe les modalités d'acceptation.

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m ³ par an et par foyer	4 € par m ³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	1 € par batterie
 Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit dans la limite de 10 contenants par an et par foyer	5 € par contenants < à 2 litres 15 € par contenant > à 2 litres Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

LES MOYENS FINANCIERS

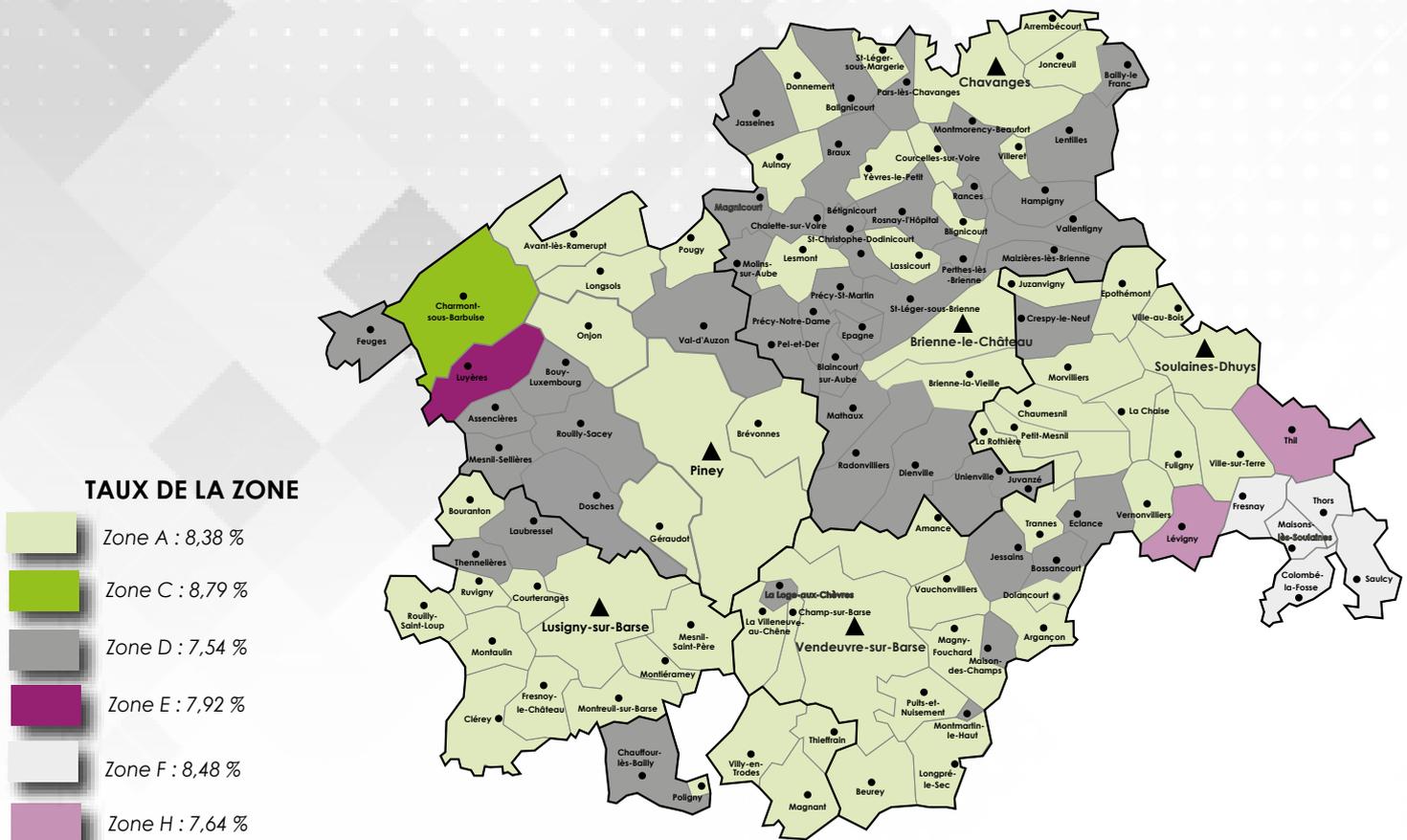
6.1. Présentation

Le financement de la collecte et du traitement des différents flux de déchets est assuré par le biais de la TEOM.

Le territoire est découpé en 7 zones.

Chaque zone correspond à un service rendu par le syndicat :

- ◆ Zone A : 1 tournée par semaine
- ◆ Zone C : 1 tournée par semaine et accès aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- ◆ Zone D : 1 tournée par semaine en points de regroupement
- ◆ Zone E : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- ◆ Zone F : 1 tournée par semaine et accès aux déchèteries de Bar-sur-Aube
- ◆ Zone H : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de Bar-sur-Aube



6

LES MOYENS FINANCIERS

Le montant total des produits appelés s'élève à **1 835 381 €**, et se répartit comme suit :

Produit demandé aux groupements de collectivités

Communauté de Communes des Lacs de Champagne :	506 848 €
Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » :	376 333 €
Communauté de Communes Venduvre Soulaines :	427 016€
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :	36 190 €
Troyes Champagne Métropole :	488 994€

6.2. Evolution de la TEOM depuis 2013

Pour rappel, les taux de la TEOM de 2002 étaient les suivants :

- Zone A : 11,40 %
- Zone B : 15,40 %



6.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité

Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxe. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

6.3.1. Le coût aidé du Service Public

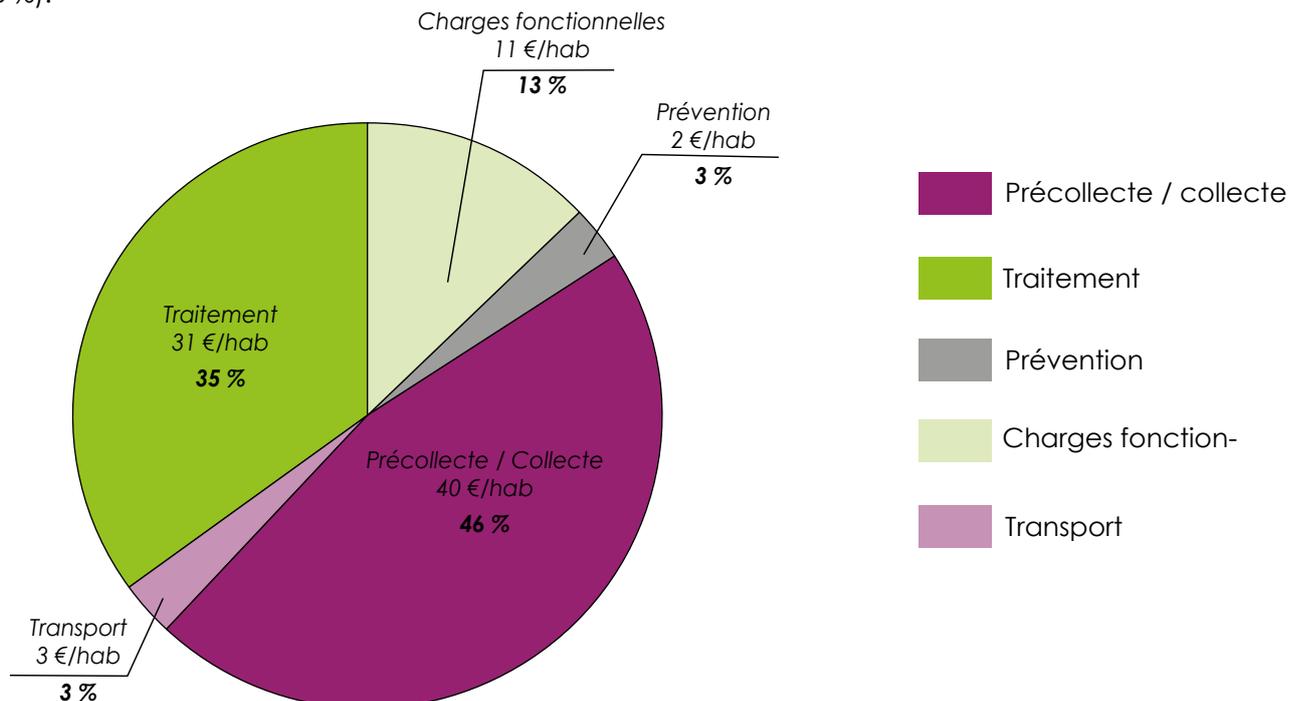
Le coût aidé T.T.C. est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

En 2019, ce coût était de **2 474 k€**, soit **73 €/habitant**.

6.3.2. La nature des charges en 2019

La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 46 % et 35 %).

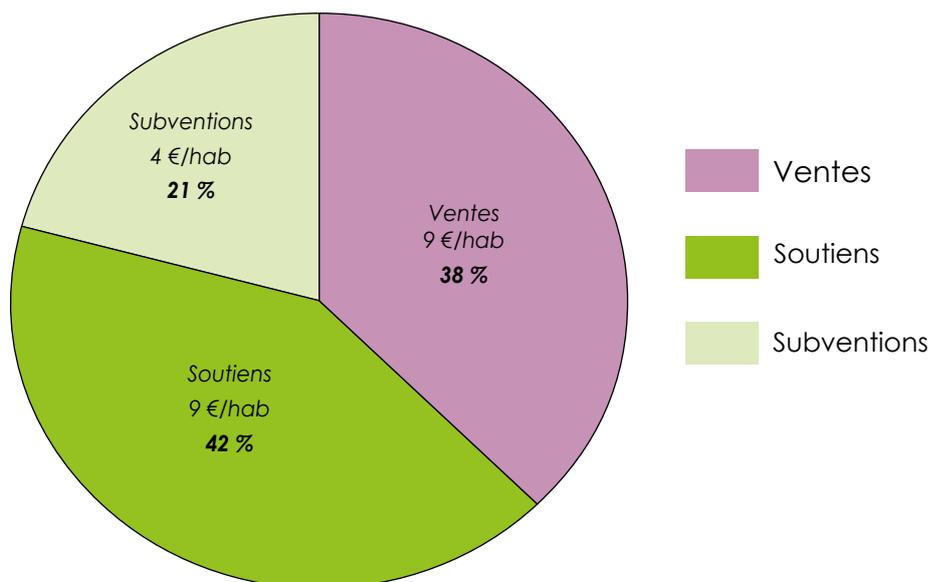


LES MOYENS FINANCIERS

6.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

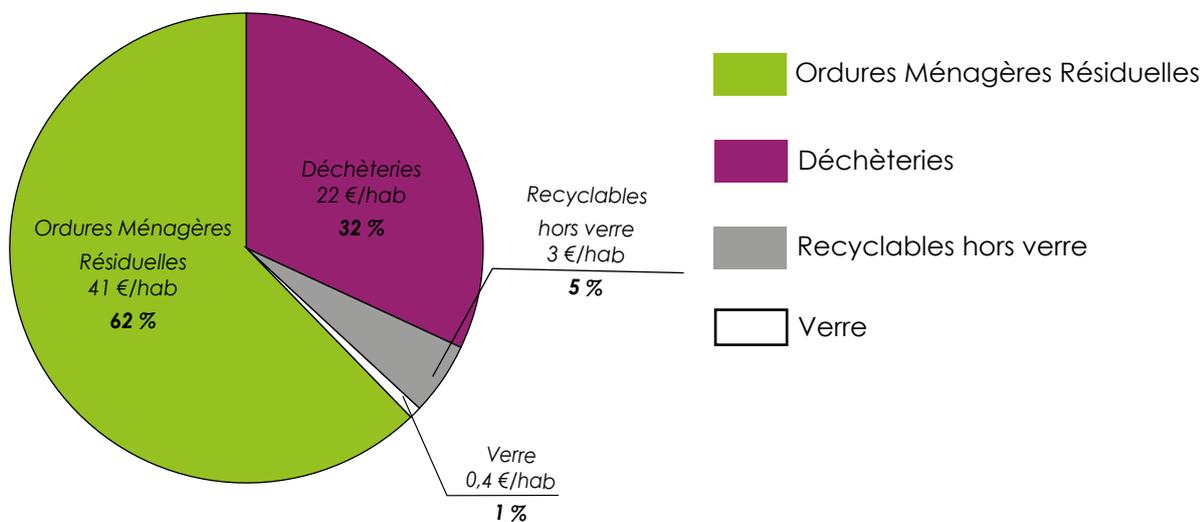
6.4.1. La nature des produits en 2019

Le soutien est la principale source de recettes (42 % des recettes). Cependant, d'autres recettes (ventes, subventions) contribuent à financer le service. Elles représentent **22 € par habitant**.



6.4.2. Répartition du coût aidé en 2019

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent plus des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (32%)



6

LES MOYENS FINANCIERS

6.4.3. Evolution des coûts aidés des déchets par habitant et par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2017	2018	2019
■ Déchèteries	20	18	22
■ Emballages et papiers	- 5	1	3
□ Verre	0	0	0
■ Ordures Ménagères Résiduelles	39	42	41



LES MOYENS FINANCIERS

6.4.4. Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an et en euros/hab.

Euros / an	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	181 597	9 879	61 904	96 904	350 286
Communication	13 970	713	5 041	7 296	27 020
Prévention	63 348	1 231	1 169	10 381	76 129
Pré-collecte	93 523	2 539	23 319	---	119 382
Collecte	632 160	69 827	254 036	302 763	1 258 787
Transfert/Transport	---	---	55 252	46 150	101 402
Traitement des déchets non dangereux	561 636	---	125 954	325 611	1 013 201
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	36 030	36 030
Autres charges	---	---	---	2 861	2 861
TOTAL Charges	1 546 235	84 190	526 676	825 096	2 985 096
TOTAL Industriels	1 986	56 910	149 593	63 211	271 700
Soutiens	2 771	13 857	260 507	22 951	300 086
Subventions	115 557	---	---	---	115 557
Aides à l'emploi	23 441	---	5 860	4 523	33 824
TOTAL Produits	143 756	70 766	415 960	90 684	721 166
Montant de la TVA acquittée	108 094	7 123	36 888	58 384	210 489
Redevance spéciale	498 040	---	---	---	498 040
Facturation à l'utilisateur	---	---	---	437	437
Contribution des collectivités	2 046 115	---	---	---	2 046 115
TOTAL Contributions	2 545 055	---	---	437	2 545 492
Coût aidé HT	1 442 730	3 455	24 214	625 044	2 095 443
Coût aidé TTC	1 552 610	10 170	60 124	674 247	2 297 151

6

LES MOYENS FINANCIERS

Euros / habitant	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	5	---	2	3	10
Communication	---	---	---	---	---
Prévention	2	---	---	---	2
Pré-collecte	3	---	1	---	4
Collecte	19	2	7	9	37
Transfert/Transport	---	---	2	1	3
Traitement des déchets non dangereux	17	---	4	10	31
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	1	1
Autres charges	---	---	---	---	---
TOTAL Charges	46	2	16	24	88
Produits Industriels	---	2	4	2	8
Soutiens	---	---	8	1	9
Subventions	3	---	---	---	3
Aides à l'emploi	1	---	---	---	1
TOTAL Produits	4	2	12	3	21
TVA acquittée	3	---	1	2	6
Coût aidé HT	42	---	1	18	61
Coût aidé TTC	46	---	2	20	68

LES MARCHÉS PASSÉS EN 2019

MARCHÉS PASSÉS EN 2019 PAR LE SIEDMTO

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006)
ET DE L'ARRÊTÉ D'APPLICATION DU 21 JUILLET 2011

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
MARCHÉS DE FOURNITURES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
Fourniture de Gasoil		CPE Energie	10 600
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE SERVICES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
Traitement et valorisation des déchets des déchèteries - Déchets verts		SUEZ	10 600
Traitement et valorisation des déchets des déchèteries - DEEE		COVED	10 600
Maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation de travaux de réhabilitation et	septembre	Sarl Daniel Juvenelle	10 120
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
Traitement et valorisation des déchets des déchèteries - Tout venant		VALEST	10 270
MARCHÉS DE TRAVAUX			
DE 186 000 € HT À 5 185 999,99 € HT			

LE BUDGET DE 2019

		BP 2019	Réalisé 2019
Dépenses de fonctionnement		5 615 520	3 347 072,20
011	Charges à caractère général	1 259 000	1 155 299,57
60	Achats et variations de stocks	387 000	357 601,26
61	Services extérieurs	243 000	206 338,96
62	Autres services extérieurs	626 000	589 111,35
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000	2 248,00
012	Charges de personnels	1 200 000	969 854,83
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	17 000	15 256,71
64	Charges de personnels	1 182 500	954 598,12
65	Autres charges de gestion courante	875 000	858 322,08
66	Charges financières	31 000	29 093,37
67	Charges exceptionnelles	5 000	0,00
022	Dépenses imprévues	235 000	0,00
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	1 676 010	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	334 510	334 502,35
675	Valeurs comptables cédées	0	0,00
676	Dif. sur réal. trans. en invest	0	0,00
6811	Dotations aux amortissements	334 510	334 502,35
Recettes de fonctionnement		5 615 520	3 423 641,09
013	Atténuation de charges	19 000	15 973,93
042	Opérations d'ordre entre section	0	0,00
070	Produits de service	444 600	553 190,52
074	Dotations subventions participations	2 458 000	2 819 940,55
077	Produits exceptionnels	29 000	34 534,63
Opérations d'ordres			
02	Excédent de fonctionnement reporté	2 664 920	0,00
Dépenses d'investissement		3 413 100	1 914 119,12
016	Emprunts et dettes assimilés	87 700	87 632,96
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 320 400	1 826 486,16
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	0	0,00
Recettes d'investissement		3 413 100	1 407 743,10
13	Subventions d'investissement	439 000	150 000,00
016	Emprunts et dettes assimilés	900 000	900 000
024	Produits des cessions d'immobilisation	0	0,00
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	40 340	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	1 676 010	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	23 240	23 240,75
040	Amortissement immobilisations	334 510	334 502,35

LA COMMUNICATION EN 2019

9.1 Les actions

ÉVÈNEMENTIELS	
30 mars 2019	Opération "Seine Propre" à Géraudot
6 avril 2019	Opération "Tous au compost" à Vendevre-sur-Barse
10 et 17 juillet 2019	Animations "Pavillon Bleu" plage
1er août 2019	Animations "Pavillon Bleu" plage
CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS	
Toute l'année	Conseils téléphoniques
INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES	
29 janvier, 3 et 5 décembre 2019	Intervention scolaire à Maizières-les-Brienne
2 avril 2019	Intervention Maison pour tous à Vendevre-sur-Barse
10 avril 2019	Animation de quartier à Vendevre -sur-Barse
21 mai 2019	Intervention au Foyer logement de Brienne-le-Château
19 juin 2019	Porte à porte à Lusigny-sur-Barse
10 octobre 2019	Intervention au Marché de Brienne-le-Château
28 novembre 2019	Intervention à Pôle emploi Bar-sur-Aube
ANIMATION DE REUNIONS PUBLIQUES	
AUTRES MISSIONS : communication écrite, suivi de qualité, porte-à-porte....	
21 mai, 22 août, 3 septembre, 21 octobre et 14 novembre 2019	Caractérisation corps plats et corps creux
1er trimestre 2019	Rédaction lettre trimestrielle n°22
2e trimestre 2019	Rédaction lettre trimestrielle n°23
4e trimestre 2019	Rédaction lettre trimestrielle n°24 Création des calendriers de collecte sélective

9.2 Le coût

OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Impression de la lettre trimestrielle N° 22	545,00 €
Impression de la lettre trimestrielle N° 23	919,00 €
Impression de la lettre trimestrielle N° 24	955,00 €
Étiquettes	1 310,00 €
Impression des calendriers de collecte sélective	2 325,00 €

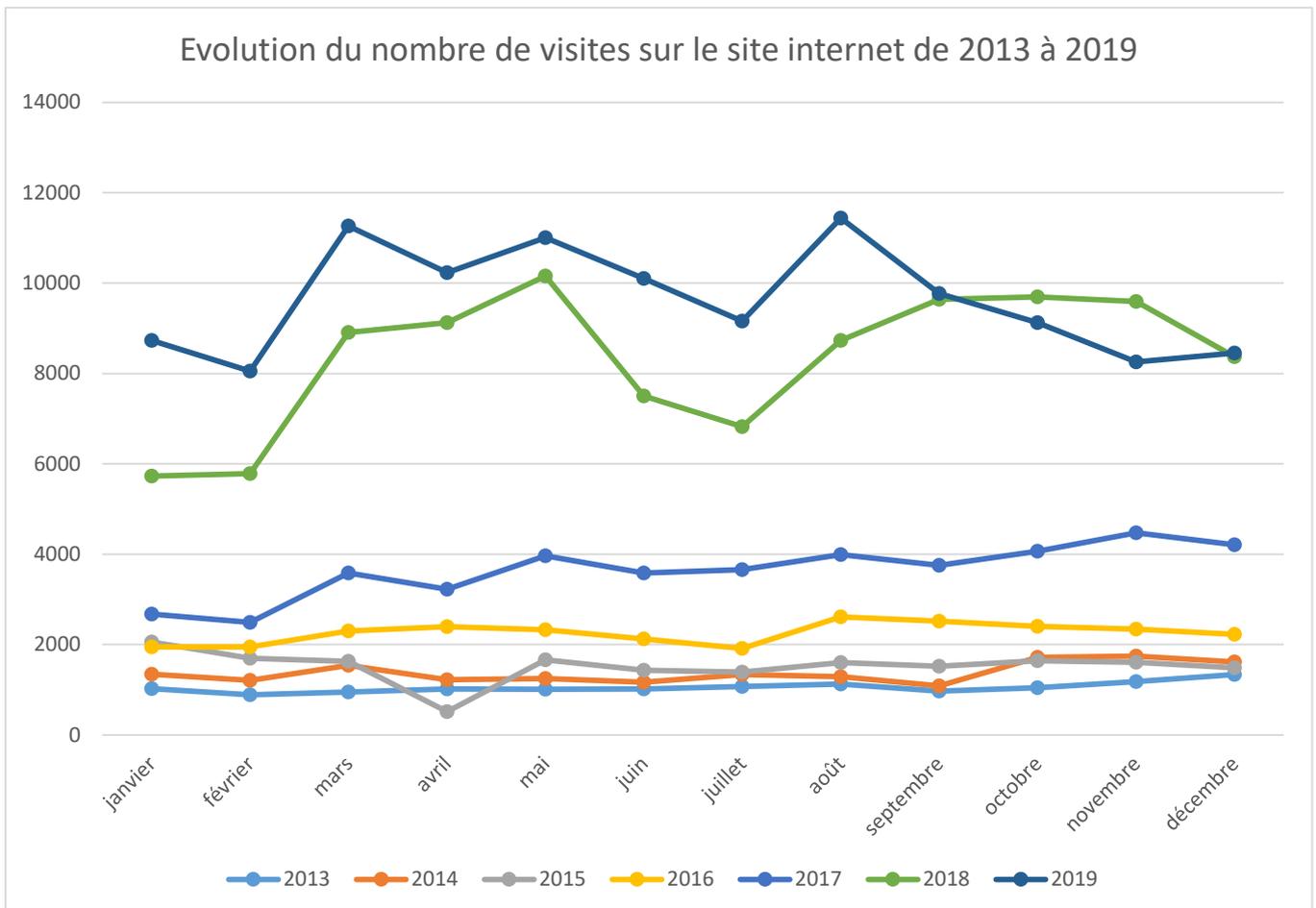
LA COMMUNICATION DE 2019

9.3 Le site internet et la Page Facebook

Depuis novembre 2011, le SIEDMTO a mis en ligne son site Internet : www.siedmto.fr et depuis mars 2016, le Syndicat possède une page Facebook.

Sur ces sites y figurent les informations concernant :

- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementation française et européenne...)
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, réglementation, enquête de dotation)
- La mise en place de la Tarification Incitative, la Redevance Spéciale professionnelle, la mise à disposition de broyeurs...
- Le tri et la prévention des déchets (déchèteries, collecte sélective, points d'apports volontaires, compostage individuel, conseils pour réduire les déchets...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat.





NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr